

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté ministériel du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, le tarif annuel est fixé à 1,91 euro le mm colonne. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

SOCIÉTÉ « NATURA'PRO COOPÉRATIVE »

Siège Social : Z.I. Sud - Avenue de Gourmier - 26200 MONTEILIMAR
Société Coopérative Agricole à Capital Variable agréée n° 11199 - FranceAgriMer 26-057 - RCS ROMANS TGI 520 268 764

CONVOCAION

Les Adhérents de la SOCIÉTÉ « Natura'pro Coopérative » sont convoqués en Assemblées de Section de :

- HAUT VIVARAIS, lundi 23 novembre 2020 - 14h30 à DAVEZIEUX - Gamm vert - 1734 route de Lyon
- MONTAGNE ARDECHOISE, lundi 23 novembre 2020 - 14h30 à LE CHEYLARD - Gamm vert - 176 B La Palisse Est - Allée du Verger
- PRIVAS, lundi 23 novembre 2020 - 14h30 à PRIVAS - Natura'pro SA - salle Lavande - Z.I. Le Lac - chemin de Saint-Clair

- MONTEILIMAR, mercredi 25 novembre 2020 - 14h30 à MONTEILIMAR - Natura'pro Coopérative - Siège social - salle Nougat - Z.I. Sud - Avenue de Gourmier

- SUD DRÔME, mercredi 25 novembre 2020 - 14h30 à BOUCHET - Domaine du Petit Barbaras - 350 chemin de Barbaras
- LES CEVENNES, mercredi 25 novembre 2020 - 14h30 à BERRIAS - Natura'pro Coopérative - Quartier La Croix de Jales

...où ils seront informés de la marche de Natura'pro Coopérative et des questions portées aux ordres du jour ci-dessous concernant les Assemblées Générales Plénières Ordinaires et Extraordinaires du VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020 et où ils devront procéder à l'élection de leurs délégués chargés de les représenter à ces assemblées.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

- présentation des comptes annuels et des comptes consolidés
- rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 juin 2020
- rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 et rapport sur les comptes consolidés

- rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions passées d'une part, entre la COOPÉRATIVE et ses Administrateurs, et d'autre part, avec des sociétés ayant des Administrateurs communs

- approbation des comptes annuels et des comptes consolidés
- quitus aux Administrateurs
- approbation des conventions
- indemnités Administrateurs
- affectation du résultat
- constatation de la variation du capital souscrit

- renouvellement des Administrateurs sortants. Tout associé coopérateur candidat au mandat d'Administrateur devra notifier sa candidature dix jours francs avant la première Assemblée de Section précédant l'Assemblée Générale appelée à procéder à la nomination d'Administrateurs, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Conseil d'Administration qui sera tenu d'en aviser chaque Assemblée de Section.
- délégation de pouvoirs pour les formalités.

Tout sociétaire peut prendre connaissance quinze jours avant les Assemblées de Section des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que du bilan et du compte d'exploitation au Siège Social de Natura'pro Coopérative - Z.I. Sud - Avenue de Gourmier à MONTEILIMAR.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE

- suppression des dispositions relatives aux coopératives à section (type 3)
- mise en conformité des statuts de la Coopérative avec l'Arrêté Ministériel du 20 février 2020
- délégation de pouvoirs pour les formalités.

Les Délégués désignés lors des réunions de Section de la SOCIÉTÉ « Natura'pro Coopérative » sont convoqués aux ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PLENIÈRES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE qui se tiendront le VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020 à 10 heures à l'HÔTEL Ibis Montélimar Nord à SAULCE-SUR-RHÔNE - Zone du Pavé où ils pourront délibérer sur les ordres du jour indiqués ci-dessus. Ces lieux, date et horaire peuvent être amenés à être modifiés selon décision gouvernementale liée à la crise sanitaire; auquel cas, les délégués en seront informés.

Le Conseil d'Administration

Bouclage mardi 17 h

Parution le jeudi

Envoyer vos demandes

de parution par mail :

legales@agriculture-dromoise.fr

Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône

VALGRAIN

Société Coopérative Agricole à capital variable 990 route de l'Ecluse 26740 LES TOURRETTES

AVIS DE CONVOCAION AUX ASSEMBLEES GENERALES DE SECTION

Dans le contexte de l'épidémie de covid-19 et conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-321 du 25/03/20 dans le cadre de la pandémie Covid19, toutes les assemblées de section se tiendront en visioconférence.

Les modalités de connexion seront communiquées dans les convocations envoyées individuellement à chaque associé.

Les Associés de la SCA VALGRAIN sont convoqués aux Assemblées générales de sections qui auront lieu :

• le vendredi 27 novembre 2020 à 8h30 pour la section des associés coopérateurs de BEAUMONT/CREST.

• le vendredi 27 novembre 2020 à 10h30 pour la section des associés coopérateurs de MARSANNE/MONTEILIMAR.

• le lundi 30 novembre 2020 à 16h00 pour la section des associés non coopérateurs.

en vue de désigner les délégués chargés de représenter les Sections à l'Assemblée Générale MIXTE.

Ainsi l'ordre du jour de l'Assemblée Générale MIXTE sera le suivant :

En matière ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 juin 2020
- Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux comptes

- Approbation de ces rapports, des comptes annuels de l'exercice et quitus aux Administrateurs

- Affectation du résultat
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux Administrateurs
- Constatation de la variation du capital social

En matière extraordinaire :

- Mise en conformité des statuts de la Coopérative avec l'arrêté ministériel du 20 février 2020

En matière ordinaire :

- Délégations de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés, empêchés le jour de l'Assemblée générale de leur section, peuvent se faire représenter par leur conjoint, un ascendant ou descendant majeur, ou un Associé de la même section muni d'un pouvoir.

L'associé ainsi mandaté par d'autres Associés peut représenter jusqu'à quatre Associés et peut donc disposer jusqu'à cinq voix, la sienne comprise.

Les Associés ont la faculté de prendre connaissance des comptes annuels, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que du texte des résolutions proposées, soit au siège de la coopérative Valgrain, 990 route de l'Ecluse, 26740 LES TOURRETTES soit au domicile de MR Philippe ALMORIC, Route des Gilles, 26400 CHABRILLAN à partir du quinzième jour précédant les assemblées de sections.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,
P. ALMORIC

Les associés coopérateurs de COPAIL PROVENÇE et le commissaire aux comptes, Monsieur Gérard FOUREL, représentant du Cabinet FIDUREL.

Sont convoqués le vendredi 27 novembre 2020 à 15 heures aux bureaux administratifs de TOP Semence - 26160 LA BATIE ROLLAND afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PARTIE EXTRAORDINAIRE
1. Modification des statuts
PARTIE ORDINAIRE

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 5 novembre 2020

2. Rapport du Conseil d'Administration.

3. Rapport du Commissaire aux Comptes.

4. Approbation des comptes.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Affectation du résultat.

7. Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs.

8. Constatation de la variation du capital social.

9. Approbation des conventions particulières.

10. Contribution au Fonds Opérationnel 2020.

11. Questions diverses

Les Associés Coopérateurs ont la faculté à partir du quinzième jour précédant cette assemblée, de prendre connaissance au Siège de la Coopérative, des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2020, du rapport du Conseil d'Administration, du texte des résolutions, des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et les conventions qui seront proposés à l'Assemblée Générale.

La Présidente, Anne-Claire VIAL

Au terme d'une décision en date du 2 novembre 2020, l'assemblée générale des associés de la SARL CARNOT CONTROLE 67 rue Carnot 26000 VALENCE (RCS ROMANS 538 082 298) a nommé en qualité de gérant à compter de cette même date Monsieur Yanis BOUGUERRA en remplacement de Monsieur Jacques CHANOVE démissionnaire.

Pour avis.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SEMENCES DE LA DRÔME PROVENÇALE

C.A.D.P. « S »

Siège Social : Z.I. Sud - Avenue de Gourmier - 26200 MONTEILIMAR. Société Coopérative Agricole à Capital Variable agréée HCCA 11303 - FranceAgriMer 26-005 - RCS ROMANS TGI 301 193 389

CONVOCAION

Les Adhérents de la SOCIÉTÉ C.A.D.P. « S » sont convoqués en Assemblées de section de :

• LA LAUPIE, mercredi 25 novembre 2020 - 14h30 à MONTEILIMAR - Siège social - salle Nougat - Zone Industrielle Sud - Avenue de Gourmier

• PIERRELATTE, mercredi 25 novembre 2020 - 14h30 à BOUCHET - Domaine du Petit Barbaras - 350 chemin de Barbaras

... où ils seront informés de la marche de la C.A.D.P. « S » et des questions portées aux ordres du jour ci-dessous concernant les Assemblées Générales Plénières Ordinaires et Extraordinaires du VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020 et où ils devront procéder à l'élection de leurs délégués chargés de les représenter à ces assemblées.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

• présentation des comptes annuels
• rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 juin 2020

• rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

• rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions passées d'une part, entre la COOPÉRATIVE et ses Administrateurs, et d'autre part, avec des sociétés ayant des Administrateurs communs

• approbation des comptes annuels
• quitus aux Administrateurs
• approbation des conventions
• affectation du résultat
• constatation de la variation du capital souscrit

• renouvellement des Administrateurs sortants. Tout associé coopérateur candidat au mandat d'Administrateur devra notifier sa candidature dix jours francs avant la première Assemblée de Section précédant l'Assemblée Générale appelée à procéder à la nomination d'Administrateurs, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Conseil d'Administration qui sera tenu d'en aviser chaque Assemblée de Section

• délégation de pouvoirs pour les formalités.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE

• suppression des dispositions relatives aux coopératives à section (type 3)
• mise en conformité des statuts de la Coopérative avec l'Arrêté Ministériel du 20 février 2020

• délégation de pouvoirs pour les formalités.

Tout sociétaire peut prendre connaissance quinze jours avant les Assemblées de Section des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que du bilan et du compte d'exploitation au Siège Social de C.A.D.P. « S » - Z.I. Sud - Avenue de Gourmier à MONTEILIMAR.

Les Délégués désignés lors des réunions de Section de la SOCIÉTÉ C.A.D.P. « S » sont convoqués aux ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PLENIÈRES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE qui se tiendront le VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020 à 10h30 à l'HÔTEL Ibis Montélimar Nord à SAULCE-SUR-RHÔNE - Zone du Pavé où ils pourront délibérer sur les ordres du jour indiqués ci-dessus. Ces lieux, date et horaire peuvent être amenés à être modifiés selon décision gouvernementale liée à la crise sanitaire; auquel cas les délégués en seront informés.

Le Conseil d'Administration

HOLDING LB PROJECTS

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/11/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : HOLDING LB Projects. Forme : SARL. Capital social : 5 000 €. Siège social : 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Objet social : L'acquisition par tous moyens, l'administration et la gestion de sociétés ayant pour activité notamment l'édition de logiciels et la commercialisation de licence d'exploitation et de logiciels non réalisés par elle ; Toute activité de conseil relative à celle visée à l'alinéa précédent et plus généralement dans le domaine informatique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet. Gérance : M. Ludovic BAYLE demeurant 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

Dénomination sociale : HOLDING LB Projects. Forme : SARL. Capital social : 5 000 €. Siège social : 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Objet social : L'acquisition par tous moyens, l'administration et la gestion de sociétés ayant pour activité notamment l'édition de logiciels et la commercialisation de licence d'exploitation et de logiciels non réalisés par elle ; Toute activité de conseil relative à celle visée à l'alinéa précédent et plus généralement dans le domaine informatique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet. Gérance : M. Ludovic BAYLE demeurant 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

Dénomination sociale : HOLDING LB Projects. Forme : SARL. Capital social : 5 000 €. Siège social : 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Objet social : L'acquisition par tous moyens, l'administration et la gestion de sociétés ayant pour activité notamment l'édition de logiciels et la commercialisation de licence d'exploitation et de logiciels non réalisés par elle ; Toute activité de conseil relative à celle visée à l'alinéa précédent et plus généralement dans le domaine informatique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet. Gérance : M. Ludovic BAYLE demeurant 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

Dénomination sociale : HOLDING LB Projects. Forme : SARL. Capital social : 5 000 €. Siège social : 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Objet social : L'acquisition par tous moyens, l'administration et la gestion de sociétés ayant pour activité notamment l'édition de logiciels et la commercialisation de licence d'exploitation et de logiciels non réalisés par elle ; Toute activité de conseil relative à celle visée à l'alinéa précédent et plus généralement dans le domaine informatique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet. Gérance : M. Ludovic BAYLE demeurant 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

Dénomination sociale : HOLDING LB Projects. Forme : SARL. Capital social : 5 000 €. Siège social : 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Objet social : L'acquisition par tous moyens, l'administration et la gestion de sociétés ayant pour activité notamment l'édition de logiciels et la commercialisation de licence d'exploitation et de logiciels non réalisés par elle ; Toute activité de conseil relative à celle visée à l'alinéa précédent et plus généralement dans le domaine informatique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet. Gérance : M. Ludovic BAYLE demeurant 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

Dénomination sociale : HOLDING LB Projects. Forme : SARL. Capital social : 5 000 €. Siège social : 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Objet social : L'acquisition par tous moyens, l'administration et la gestion de sociétés ayant pour activité notamment l'édition de logiciels et la commercialisation de licence d'exploitation et de logiciels non réalisés par elle ; Toute activité de conseil relative à celle visée à l'alinéa précédent et plus généralement dans le domaine informatique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet. Gérance : M. Ludovic BAYLE demeurant 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

Dénomination sociale : HOLDING LB Projects. Forme : SARL. Capital social : 5 000 €. Siège social : 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Objet social : L'acquisition par tous moyens, l'administration et la gestion de sociétés ayant pour activité notamment l'édition de logiciels et la commercialisation de licence d'exploitation et de logiciels non réalisés par elle ; Toute activité de conseil relative à celle visée à l'alinéa précédent et plus généralement dans le domaine informatique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet. Gérance : M. Ludovic BAYLE demeurant 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

Dénomination sociale : HOLDING LB Projects. Forme : SARL. Capital social : 5 000 €. Siège social : 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Objet social : L'acquisition par tous moyens, l'administration et la gestion de sociétés ayant pour activité notamment l'édition de logiciels et la commercialisation de licence d'exploitation et de logiciels non réalisés par elle ; Toute activité de conseil relative à celle visée à l'alinéa précédent et plus généralement dans le domaine informatique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet. Gérance : M. Ludovic BAYLE demeurant 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

Dénomination sociale : HOLDING LB Projects. Forme : SARL. Capital social : 5 000 €. Siège social : 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Objet social : L'acquisition par tous moyens, l'administration et la gestion de sociétés ayant pour activité notamment l'édition de logiciels et la commercialisation de licence d'exploitation et de logiciels non réalisés par elle ; Toute activité de conseil relative à celle visée à l'alinéa précédent et plus généralement dans le domaine informatique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet. Gérance : M. Ludovic BAYLE demeurant 42 Allée René Bazin, 26000 Valence. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

SCI COTABILLET

Avis donné de la constitution le 03/11/2020 de la SCI, immatriculée au RCS de ROMANS. Dénomination : COTABILLET. Siège social : 1165 route du chalon, Chez DUCLAUX Fabrice - 26350 CREPOL (DROME). Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Objet : Acquisition, construction, transformation, aménagement et propriété de tous biens immobiliers, qu'elle pourra détenir en pleine propriété ou en nue-propriété seulement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, biens à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. Mise en valeur, administration, gestion d'exploitation ; par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. La prise de tout intérêt et participations dans toutes sociétés. Capital : 500 euros. Gérance : DUCLAUX Deborah ; Demeurant 47 avenue Duchesne - 26100 ROMANS SUR ISERE (Drôme) DUCLAUX Fabrice ; Demeurant : 1165 route du Chalon - 26350 CREPOL (Drôme). Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales



Cabinet d'Avocats
Droit des sociétés, droit des affaires, fiscalité
5 rue de la Verrière - 38120 LE FONTANIL

ASSP du 22/10/2020 : Constitution d'une SAS dont les caractéristiques principales sont les suivantes : FORME : Société par Actions Simplifiée. DENOMINATION SOCIALE : BIO MUNDUS. CAPITAL : 3.000 €. OBJET : Le négoce en gros, demi-gros et détails, de tous produits à prédominance alimentaire ; La vente de tous articles, revues et accessoires attachés à ce négoce. Dans le cadre des activités précitées, l'organisation de toutes animations, réceptions et manifestations, directement ou par recours à des professionnels, et exclusivement pour sa clientèle propre ou ses prospects. DUREE - IMMATRICULATION : 99 années - RCS ROMANS. SIEGE SOCIAL : VALAURIE (26230) - 38 route de Roussas. PRESIDENT : SAS « HOLDING F & G » (siège : 38 route de Roussas - 26230 VALAURIE - 880.439.765 RCS ROMANS). DIRECTEUR GENERAL : Mme Madame Anna ZUBENKO épouse DOPIRA (Dmt en UKRAINE à KIEV (04073) - 21/23 rue Spasska). ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout actionnaire, personnellement ou par mandataire quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions. DROIT DE VOTE : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé. CLAUSE RESTREIGNANT LA LIBRE DISPOSITION DES ACTIONS : tout transfert d'actions à un tiers, un associé, un conjoint, ascendant ou descendant, sera soumis à l'agrément préalable des actionnaires.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : DEVO' TEK. Forme : SAS. Capital social : 1000 euros. Siège social : 7 Lotissement LES SERINGATS, 26160 LA BATIE-ROLLAND. 834 582 132 RCS de Romans. Aux termes d'une décision en date du 27 juillet 2020, l'associé unique a décidé, à compter du 27 juillet 2020, de transférer le siège social à 3 Chemin de Cézanne, 26780 Espeluche. Mention sera portée au RCS de Romans.

FORMAAT.fr
Mandataire formaliste

EUVEKA Société par actions simplifiée au capital de 22.960 €. Siège : 6 Avenue de Provence 26320 ST MARCEL LES VALENCE. 534 166 038 RCS de ROMANS
Par décision de l'AGE du 26/08/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 3.647 €, le portant ainsi à 26.607 €.

Par décision du Président du 03/08/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme totale de 3.485 €, le portant ainsi à 30.092 €.

Mention au RCS de ROMANS.

SARL AUTO-MANIA

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à BOURG LES VALENCE du 29/10/2020, il a été constituée une société. Forme sociale : SARL. Dénomination : Auto-Mania. Siège : 8 Rue Gaspard Monge, 26500 BOURG LES VALENCE. Objet : Achat/vente de tous véhicules, pièces détachées et accessoires, peinture en carrosserie, dépannage de véhicules, nettoyage de véhicules, location de véhicules sans chauffeur, réparation, entretien de véhicules, remplacement de pare-brise, activités connexes ou complémentaires. Durée de la Société : 99 ans. Capital : 1 000 €. Gérance : Hakob AGUIRYAN demeurant 238 Rue Faventines 26000 VALENCE ; Edgar KARTASHYAN demeurant 40 Av de Verdun 26000 VALENCE. Immatriculation de la Société au RCS de ROMANS.



APPEL À CANDIDATURES - SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AA 26 20 0161 EP : superficie totale : 87 a 95 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : MONTELMAR (87 a 95 ca) BY- 153[88]. Zonage : MONTELMAR : A - Loué sur toute la surface

AS 26 20 0147 MV : superficie totale : 1 ha 53 a 18 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcelle : CHABRILLAN (1 ha 53 a 18 ca) ZE-69-71. Zonage : CHABRILLAN : A-N - Libre

XA 26 20 0166 HS : superficie totale : 5 ha 54 a 97 ca dont 16 a 40 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcelle : MERCUROL-VEAUNES (5 ha 54 a 97 ca) 366ZD- 84(A)- 84(B)- 84(C)- 84(D)- 84(E)- 84(Z)- 84(G)[P1]. Zonage : MERCUROL-VEAUNES : A - Loué sur une partie de la surface

XA 26 20 0167 MV : superficie totale : 24 ha 98 a 49 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : ALLEX (6 ha 02 a 94 ca) ZC- 90[89](J)- 90[89](K)- 90[89](L). LIVRON-SUR-DROME (18 ha 95 a 55 ca) AW- 113- 114- 137[101]- 138[102]- 139[102]- 153[104]- 155[105](J)- 155[105](K) AZ- 231- 232- 237- 239- 240- 241- 242- 243- 244- 245(A)- 245(B)- 246- 247- 266- 267- 268- 269- 276- 294- 314. Zonage : ALLEX : A LIVRON-SUR-DROME : A-N - Loué sur toute la surface

XA 26 20 0168 PV : superficie totale : 2 ha 47 a 90 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : SUZE-LA-ROUSSE (2 ha 47 a 90 ca) AZ- 19(J)- 19(K)- 21- 249(J)- 249(K)- 251. Zonage : SUZE-LA-ROUSSE : SD - Libre

XA 26 20 0169 PV : superficie totale : 159 ha 65 a 15 ca dont 127 ha 92 a 15 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcelle : ROUSSET-LES-VIGNES (134 ha 10 a 45 ca) A- 6 A- 10- 11- 14- 15- 17 A- 85- 86 A- 87- 88- 90 A- 91- 92- 94 A- 95- 100- 101- 105- 106 A- 109- 111 A- 127- 141- 144- 147- 150- 151- 152- 158- 166 A- 183- 184- 186- 187- 191- 192- 193- 198(A)- 198(B)- 199(A)- 199(B)- 200- 201- 202- 203- 204- 205- 206- 207(A)- 207(B)- 208- 214 A- 222- 223- 225- 226- 227- 228- 230 A- 232- 233- 240- 244- 246- 255- 259 A- 273 A- 290[182]. VENTEROL (25 ha 54 a 70 ca) G- 8- 9- 10- 16- 17- 18- 44. Zonage : ROUSSET-LES-VIGNES : SD VENTEROL : A-N - Libre

XA 26 20 0170 PV : superficie totale : 2 ha 41 a 60 ca dont 44 a 18 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcelle : SAINT-RESTITUT (2 ha 41 a 60 ca) - Des gres : X- 60(A)- 60(B)- 60(C)- 60(Z). Zonage : SAINT-RESTITUT : A - Libre

AP 26 14 0038 AGT : superficie totale : 1 ha 11 a 40. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : SAINT-PAUL-LES-ROMANS (1 ha 11 a 40 ca) ZA- 17- 22. Zonage : SAINT-PAUL-LES-ROMANS : A - Libre

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 27/11/2020 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voir par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 - Tél : 04.75.41.51.33. Mail : direction26@safer-aura.fr. CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.



APPEL À CANDIDATURES POUR LA LOCATION DE BIEN A VOCATION AGRICOLE

Article L 142-6 du Code rural et de la pêche maritime (Location dans le cadre de convention de mise à disposition) Article L 142-4 du même Code (Convention d'Occupation Provisoire et Précaire)

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose la location des biens fonciers ci-dessous désignés.

CM 26 20 0007 01 EP : Commune de LA BEGUDE-DE-MAZENC : Surface : 2 ha 00 a 00 ca - Du planas: ZV-21[3](A)

AA 26 13 0159 AGT : superficie totale 6 ha 89 a 94 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : PARNANS (6 ha 89 a 94 ca) D- 294- 331- 332(A)- 332(B) D- 832[334]- 833[334].

AA 26 17 0112 AGT : superficie totale : 79 a 45 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : CHATEAUNEUF-DU-RHONE (79 a 45 ca) ZL- 178[3].

AE 26 18 0229 AGT : superficie totale : 77 a 00 ca. Agri. Bio. : OUI. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : PARNANS (77 a 00 ca) D- 197(J)- 197(K).

AA 26 18 0249 AGT : superficie totale : 1 ha 17 a 74 ca dont 22 a 80 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : CHATILLON-SAINT-JEAN (1 a 24 ca) WB- 26. PARNANS (1 ha 16 a 50 ca) C- 511- 512- 513- 581- 683.

AA 26 18 0250 AGT : superficie totale : 92 a 13 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : PARNANS (92 a 13 ca) D- 225- 227- 482[224].

AA 26 19 0089 AGT : superficie totale : 69 a 80 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : SAINT-PAUL-LES-ROMANS (11 a 30 ca) AB- 20.

AA 26 20 0152 AGT : superficie totale : 1 ha 33 a 00 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : PARNANS (1 ha 33 a 00 ca) D- 226.

AA 26 20 0158 AGT : superficie totale : 3 ha 01 a 75 ca dont 19 a 50 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : PARNANS (3 ha 01 a 75 ca) C- 288 C- 489- 490[F1]- 490[F2]- 510.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles de la Safer, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit auprès du service départemental de la Safer au plus tard dans les 2 jours ouvrés suivant la date du 27/11/2020. **Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération.**

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 26905 VALENCE Cedex 09, Tél : 0475415133.

ASSP du 29/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée : **Les Orchidées**. Objet : Location meublée de biens immobiliers. Capital : 1000 €. Siège social : 53 Grand Rue 26700 PIERRELLATTE. Président : M. Philippe JAFFARD dt 53 Grand Rue 26700 PIERRELLATTE et Directrice générale : Mme Katia JAFFARD dt 53 Grand Rue 26700 PIERRELLATTE. Assemblées et vote : Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix. Agrément : toutes cessions agréées aux 2/3 des votes. Durée : 99 ans des immatriculation au RCS de ROMANS.

TAXI DU DONJON ET SERVICES

SAS en liquidation au capital de 1 000 €. Siège social et de liquidation : 38 Rue Sadi Carnot, 26400 CREST. 529 366 270 RCS ROMANS. Le 31/10/2020, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Murielle PAUL, 38 Rue Sadi Carnot, 26400 CREST, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de ROMANS en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre

Notez-le

Jeudi 19 novembre Prochaine collecte d'emballages vides

La prochaine collecte d'emballages vides de produits de l'agrofourniture (bidons, sacs, boîtes en carton, papier, plastique, gros emballages (plus de 25 litres) métalliques ou en plastique rigide, big-bags d'engrais ou de semences, sacs papier de semences...) est programmée jeudi 19 novembre dans les dépôts habituels de vos distributeurs drômois et ardéchois. En raison de la crise Covid-19, les règles sanitaires devront être respectées lors de vos dépôts.

A noter, de nombreux distributeurs ne récupéreront pas les big-bags et sacs d'engrais lors de la collecte d'automne : rendez-vous en juin ! Inversement, d'autres déchets peuvent être collectés dans certains dépôts. Par précaution, contactez votre distributeur afin de vous assurer que la collecte a bien lieu dans le dépôt souhaité et d'en connaître les modalités.

Semaine de la transmission Toutes les dates annulées

Dans le contexte actuel, tous les temps forts prévus jusqu'au 1^{er} décembre dans le cadre de la Semaine de transmission sont annulés, indique la chambre d'agriculture de la Drôme.

Pratique de la chasse Autorisée pour les chevreuils, cerfs et sangliers

Dans son article 1, l'arrêté du préfet de la Drôme, pris le 6 novembre, stipule que durant toute la période de confinement, l'exercice de la chasse est interdit, à l'exception, pour des motifs d'intérêt général, de la régulation par la chasse à tir des espèces suivantes : chevreuils, cerfs élaphe et sangliers, tous les jours de la semaine avec une limitation de trente chasseurs par équipe. ■

L'arrêté est consultable sur www.agriculture-dromoise.fr



Journal L'Agriculture Drômoise

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr
N° commission paritaire : 0924 T 85792 -
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
Membre du SNPAP. Mise en page au journal. Dépôt légal

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans - RCS Romans B 307.711.507

à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

Journal habilité à publier les **annonces légales** et **judiciaires** du département de la **Drôme**

PUBLICITÉ LOCALE

AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
Jérémy Chosson
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Tél : 04.72.72.49.07
Tél : 07.71.91.72.09
jchosson@arbpublish.fr

PUBLICITÉ NATIONALE REUSSIR

Antoine Defert
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

ABONNEMENT

Offre 1 an - 50 n° du journal + version numérique + suppléments : 114 €
Offre 2 ans - 100 n° du journal + version numérique + suppléments : 210 €
Offre 50 n° du journal + version numérique + suppléments + 1 revue technique : 155 €
Prix au numéro : 2,80 €

IMPRESSION

Imprimerie de l'Avesnois
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCCG (Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél. 01 44 07 47 70.

MSA / Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité économique, et conformément aux annonces du gouvernement, la MSA se mobilise pour accompagner les employeurs et les exploitants agricoles et propose un dispositif exceptionnel pour les échéances du mois de novembre.

Cotisations : report possible pour les échéances de novembre

Les exploitants

La MSA ne procédera à aucun prélèvement concernant l'émission définitive, que la date limite de paiement soit fixée en novembre ou en décembre. Aucune pénalité ni majoration de retard ne sera appliquée. Toutefois, il est possible de régler tout ou partie de ses cotisations par virement.

Pour les employeurs qui utilisent la DSN

Pour les dépôts DSN du 15 novembre, les employeurs peuvent ajuster le paiement en fonction de leurs capacités financières. Le report est conditionné à la formalisation d'une demande auprès de la caisse de MSA concernée. Quelle que soit la taille de l'entreprise, un formulaire de demande devra être rempli et retourné par voie électronique pour pouvoir bénéficier du report des cotisations sociales. Dans tous les cas, les employeurs doivent transmettre leur DSN à la date d'échéance habituelle. Les démarches varient selon le mode de paiement :

- les prélèvements sont réalisés par la MSA à hauteur du montant mentionné dans le bloc paiement de la DSN. Les employeurs peuvent moduler ce montant ;
- les virements : le paiement peut être ajusté ;
- les téléversements ne permettent pas la modulation du paiement et portent sur l'intégralité des cotisations dues. Cependant, les employeurs qui souhaitent payer partiellement leurs cotisations, peuvent le faire par virement et, dans ce

cas, ne procèdent pas au téléversement en ligne.

Les sommes non réglées aux dates limites de paiement du 15 novembre ne feront l'objet d'aucune majoration ou pénalité de retard.

Pour les employeurs qui utilisent le Tesa+

Concernant les cotisations dues au titre de la paie de septembre, la MSA ne procédera à aucun prélèvement sans aucune démarche de leur part. Mais il est possible de régler tout ou partie de ses cotisations par virement. La date limite de paiement des cotisations dues au titre de la paie d'octobre, initialement prévue le 4 décembre, est décalée au 14 décembre.

Pour les employeurs qui utilisent le Tesa simplifié

La date limite de paiement de l'émission chiffrée du troisième trimestre est décalée au 15 décembre. Le prélèvement sera effectué à cette date.

« Dans le contexte actuel, où notre système de soins et plus largement notre protection sociale et l'action de l'État sont plus que jamais sollicités, il est important que les entreprises qui le peuvent continuent à participer au financement de la solidarité nationale », ajoute la MSA. Par ailleurs, l'obligation de déclaration sociale des employeurs est maintenue. Il est impératif de continuer à réaliser ses déclarations sociales selon les modalités habituelles (DSN ou Tesa). Les chefs d'entreprises sont invités à consulter régulièrement le site msa.fr pour suivre l'évolution des mesures. ■

CONFINEMENT /

Fonctionnement des OPA

MAGASINS VIGNOLIS DE NYONS / Nouveaux horaires

Du lundi au samedi : 9 h 30-12 h 15 avec une jauge maximale de 50 clients présents simultanément dans le magasin. Mise en place d'un service de retrait drive : les commandes sont passées exclusivement par appel téléphonique au 04 75 26 95 09, entre 9 h 30 et 12 h 15. Le retrait de la commande a lieu dans le magasin à Nyons aux mêmes horaires, après vérification de votre identité (pièce d'identité). A votre arrivée, suivre le fléchage Drive. Pour le règlement, privilégier la carte bancaire sans contact.

Magasins Vignolis des Pilles

Depuis le 2 novembre, ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h avec mise en place d'une jauge maximale de clients et salariés de 5 personnes présentes simultanément dans le magasin afin de limiter les contacts.

Gamm Vert Vignolis

La Jardinerie Gamm Vert Vignolis reste ouverte normalement pour l'ensemble de ces produits, du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, avec une jauge maximale de 15 clients présents simultanément dans le magasin.

L'Agriculture Drômoise ouvre un espace dédié aux organisations agricoles, concessions et autres fournisseurs de l'agriculture qui souhaitent communiquer sur leur fonctionnement et actions pendant la période du confinement.

Aussi, n'hésitez pas à nous adresser vos informations par mail à contact@agriculture-dromoise.fr au plus tard le lundi qui précède la semaine de parution.

Ce service gratuit prendra la forme d'un texte limité à 600 caractères sans photo ni logo.

Si vous souhaitez enrichir cette communication et/ou présenter vos offres spécifiques, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services commerciaux (jchosson@arbpublish.fr).